



Communiqué de presse du 23 mai 2022

## **Grève en Pédiatrie : Les collègues ne lâchent rien !**

**18 lits sont désormais fermés en pédiatrie, du jamais vu.** L'offre de soins est réduite pour les enfants et les nouveau-nés au CHU d'Angers. Mercredi dernier, devant le manque de 14 infirmières en néonatalogie, ce sont 3 nouveaux lits qui ont été fermés, portant à 8 les lits fermés sur ce secteur soit 20% des lits de réanimation néonatale. A compter d'aujourd'hui, la direction a fait fermer 10 lits supplémentaires en pédiatrie pour redéployer des effectifs.

Cette situation est le résultat des politiques de santé de ces dernières années, qui ont organisées la pénurie, asphyxiées budgétairement les hôpitaux. Mais la direction du CHU, a elle aussi à son niveau une part de responsabilité. Elle qui a décidé, depuis le plan d'économie de 2018, de ne plus rémunérer les infirmières contractuelles à hauteur du 1<sup>er</sup> échelon de la grille de salaire en vigueur, elle qui n'a pas titularisé les contractuels dès leur arrivée. Elle n'a pas tout fait pour garder son personnel, ni pour attirer les jeunes professionnels.

Avec leurs syndicats FO, Sud et CGT, les collègues soignantes des services de réanimation néonatale, réanimation pédiatrique et oncologie pédiatrique se sont de nouveau mobilisées ce jour en se rassemblant devant le CHU. La grève entre dans sa 3<sup>ème</sup> semaine. L'assemblée générale a voté la reconduction de la grève jusqu'à lundi prochain.

**Une délégation de collègues sera reçue ce mercredi par la direction** pour une 3<sup>ème</sup> rencontre où seront à nouveau portées les revendications :

- *l'attribution de la prime de soins critiques aux infirmières puéricultrices des services de soins critiques de pédiatrie (néonatalogie, réanimation pédiatrique, oncologie pédiatrique) et son extension aux auxiliaires de puériculture et aux aides-soignantes exerçant dans ces services*
- *le remplacement de tous les arrêts de travail*
- *le recrutement sur les postes vacants*
- *la mise en stage des contractuels*
- *le paiement de leurs heures supplémentaires ou le placement sur leur CET au choix de l'agent*
- *le retour à la promotion professionnelle sur le métier de puéricultrice*
- *un effectif cadre supplémentaire en réanimation pédiatrique*
- *la mise à niveau des effectifs selon le nouveau décret concernant les soins critiques*

***L'ARS ne répond toujours pas à la demande de rencontre des soignants en grève pour l'obtention de la prime de soins critiques.***

En plus des conditions de travail dégradées, des sous effectifs chroniques, le ministère a décidé d'une prime de 100€ nets mensuels à certains et pas à d'autres. Il y aurait donc ceux qui méritent et les autres ... L'ARS, en tant qu'interlocuteur local du Ministère, doit recevoir les grévistes !!

**UNE ASSEMBLEE GENERALE SE TIENDRA LE LUNDI 30 MAI A 14H30**